



DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS**  
ES/CRH/VG/AB**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 28 AVRIL 2025**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	<b>29 AVR. 2025</b>
Date Réception	29 avril 2025

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 24 Avril, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESIDENT** : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mmes GATTO, EL AKKADI, CREPET, BONNOT, JACQUEMIN  
MM. BOURDIN, JOUANIC, PERONA, Membres.

**ABSENTS EXCUSES** :  
Mmes CHIERICO, PERES, SOLER, BLESIOUS  
MM. CAVIGLIOLI, PETIT, GUERIN, Membres.

**REPRESENTES** :  
Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme Josette CHIERICO à M. Patrick PERONA, M. Laurent PETIT à Mme Nelly BONNOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Imane EL AKKADI

<b>DELIBERATION N° 458 / 25</b>	<b><u>RÉSIDENCE AUTONOMIE « LA RESPELIDO »</u></b>
Affiché du 29 avril 2025	<b>MODIFICATION DES TARIFS PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>
Au 29 juin 2025	<b><u>BUDGET 2025</u></b>

**Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :**

Le Conseil Départemental a voté les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce qui représente une augmentation de 0.16 € (+ 0.3%) par rapport au tarif voté et validé au Budget Primitif du 31/10/2024 par délibération n° 418/24 :

<u>Hébergement :</u>		<b>33.16 €</b>
<u>Restauration :</u>	Repas midi	<b>13.00 €</b>
	Repas soir	<b>6.80 €</b>

**Soit un prix de journée de 52.96 € (évolution de + 0.70 % par rapport au tarif révisé de 2024 qui s'établissait à 52,59 €) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.**

Dans son rapport de tarification en date du 4 avril 2025, le Conseil Départemental a également approuvé les tarifs, qui seront applicables à compter du **1<sup>er</sup> Avril 2025** :

**Hébergement 33.29 €**

**Restauration**

✓	Repas midi	<b>13.00 €</b>
✓	Repas soir	<b>6.80 €</b>

**Soit un prix de journée réévalué à : 53.09 € (+ 0.55% par rapport au tarif voté de 52.80 €)**

Le Département a retenu un nombre de journées égal à 11 511 journées pour la restauration, ce qui représente un taux d'occupation de 80,86 %.

Le Département a retenu pour l'hébergement un total de 13 000 jours prévisionnels pour un taux d'occupation de 91,32 %.

Le tarif du repas des personnes extérieures à l'établissement est inchangé, soit **13 € le repas**.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOpte** les propositions de modifications de tarifs 2025 pour la Résidence Autonomie « La Respélido » tels définis ci-dessus,

**SouMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

**AINSI** fait et délibéré à Fréjus, le 28 Avril 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

**POUR LE PRESIDENT,  
LA VICE-PRESIDENTE**



**Nassima BARKALLAH**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).